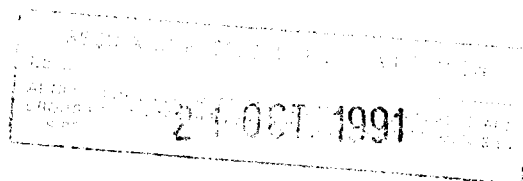


RAPPORT N° 91/5-01
au Conseil Municipal

OBJET

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 1992

Confer les documents figurant en annexe.



DELIBERATION N° 91/5-01
du Conseil Municipal
en séance du samedi 12 octobre 1991

OBJET

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 1992

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/5-01 du Maire ;

Vus les rapports :

- de Gabriel ARMOUDOM, Adjoint,
présenté au nom de la Commission FINANCES ;
- de Ismaël MOULLAN, Adjoint,
présenté au nom de la Commission ECONOMIE ;
- de Patrick VERGUIN et Gabriel ARMOUDOM, Adjoints,
présenté au nom de la Commission COOPERATION ;
- de Gabrielle FONTAINE, Adjointe,
et Jean HOAREAU, Conseiller Municipal,
présentés au nom de la Commission SOLIDARITE ;
- de Gabriel ARMOUDOM, Adjoint,
présenté au nom de la Commission ENTREPRISE MUNICIPALE ;
- de Alain ARMAND et René LAI-HONG-TING, Adjoints,
présenté au nom de la Commission JEUNES ;
- de Firmin LACPATIA, Conseiller Municipal,
présenté au nom de la Commission CULTURE ;
- de Sudel FUMA, Adjoint,
présenté au nom de la Commission SPORTS ;
- de Françoise MOLLARD, Conseillère Municipale,
présenté au nom de la Commission ECOLES ;
- de André BOURGIN, Adjoint,
présenté au nom de la Commission HABITAT ;
- de Jules RAUX, Adjoint,
présenté au nom de la Commission TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES ;

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 1992

- de Daniel TOUSSAINT, Adjoint,
présenté au nom de la Commission ENVIRONNEMENT ;
- de Mickaël NATIVEL, Adjoint,
présenté au nom de la Commission TRANSPORT ET CIRCULATION ;
- de Michel CHAN-LIAT, Adjoint,
présenté au nom de la Commission URBANISME ;

Sur l'avis favorable de la Commission FINANCES ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(6 ABSTENTIONS -dont 1 vote par procuration-)

approuve les Orientations Budgétaires 1992
(confer les documents figurant en annexe)

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 18 OCT. 1991

